

ASSEMBLÉE NATIONALE

21 juin 2019

ENERGIE ET CLIMAT - (N° 2063)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 431

présenté par

M. Serville, Mme Bello, M. Brotherson, M. Bruneel, Mme Buffet, M. Chassaigne, M. Dharréville,
M. Dufrène, Mme Faucillon, M. Jumel, Mme Kéclard-Mondésir, M. Lecoq, M. Nilor, M. Peu,
M. Fabien Roussel et M. Wulfranc

ARTICLE 2

Après l'alinéa 14, insérer l'alinéa suivant :

« 4°L'impact sur les territoires les plus exposés, en particulier sur les territoires d'outre-mer. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Les territoires ultramarins, majoritairement insulaires et en zone tropicale sont particulièrement confrontés aux conséquences du réchauffement climatique et à la montée des eaux. Les événements récents aux Antilles ont mis exergue la fragilité et l'exposition de ces territoires, avec par exemple le cyclone Irma qui a été d'une violence sans précédent à Saint-Martin avec des rafales dépassant les 400 kilomètres par heure et provoquant plus de 25 000 sinistres. Il apparaît donc légitime qu'au moins un des experts nommés au Haut Conseil pour le climat le soit en raison de son expertise dans les problématiques liées aux impacts du réchauffement climatique dans ces territoires.